

Questionnaire sur les Conseils de quartier

En février 2003, notre ancien maire mettait en place des comités de quartiers dans le cadre d'une loi de décentralisation applicable aux villes de plus 80.000 habitants comme la nôtre.

Chacun appréciera comment cette structure a fonctionné et comment elle pourrait être améliorée.

Vos idées nous intéressent d'autant plus que les événements de novembre (2005) ont démontré que le lien social était à ce point distendu, que tous les élus (sauf quelques malins) ont reconnu avoir été surpris par la violence et la durée de ces troubles... à l'ordre républicain.

L'insulte et le cocktail Molotov ont pris la place du dialogue et de la concertation. Encore faut-il vérifier si tout a été fait à cet égard.

Pour répondre au questionnaire que nous vous soumettons, il est souhaitable de se reporter parallèlement :

- A la loi
- Au règlement intérieur
- Aux comptes-rendus
- Aux plans d'Aulnay consultables sur le site « MonAulnay.com »

Actuellement, les comités de quartiers, au nombre de 4, sont composés de 12 personnes :

- 1 maire-adjoint (Président), désigné
- 2 conseillers municipaux de la majorité, désignés
- 1 conseiller municipal d'opposition, désigné
- 4 représentants associatifs tirés au sort (la commune comportant plus de 300 associations)
- 4 candidats dits libres tirés au sort

1. Sachant que la commune est géographiquement coupée d'Ouest en Est par la RN2 et la ligne de chemin de fer, soit en 3 parties, d'après vous faudrait-il que le nombre de conseils, actuellement de 4, soit supérieur ?

OUI

NON

Si OUI , combien :

- au nord de la RN 2 _____
- en partie centrale _____
- au Sud de la voie ferrée _____

total _____

2 Questionnaire sur les Conseils de Quartier

2. Le nombre de conseillers actuels vous semble-t-il satisfaisant ?

OUI

NON

Si non, combien en verriez-vous ?

- représentant la majorité municipale _____

- représentant l'opposition municipale _____

- représentant les associations _____

- représentant les candidats libres _____

total

3. Trouvez-vous normal que les candidats soient forcément inscrits sur les listes électorales ?

OUI

NON

Si non, préconisez-vous que les candidats potentiels soient électeurs au sein de l'Union Européenne ?

OUI

NON

ou qu'ils soient étrangers résidant à Aulnay depuis plus de 3 ans ?

OUI

NON

4. Le tirage au sort apparaît moyenâgeux, mais pour autant existe-t-il une autre méthode ?

OUI

NON

Si oui, laquelle ?

5. Ne pensez-vous pas, dans un nombre à déterminer, qu'il faudrait que certaines associations soient membres de droit de ces comités compte tenu de leurs engagements ?

OUI

NON

Si oui, sur quels critères ?

6. Le quota des candidatures libres (4 sur 12) doit-il être le même que celui des représentants associatifs (4 sur 12) dont la représentativité est plus assurée ?

OUI

NON

7. Pensez-vous que pour des sujets intéressant un, deux ou trois quartiers , il soit envisageable de réunir les conseils de quartiers concernés ?

OUI

NON

8. Les décisions importantes prises sans concertation devraient-elles être considérées comme caduques ?

OUI

NON

et/ou faire l'objet d'un recours systématique auprès du Préfet ?

OUI

NON

9. Ne pensez-vous pas que la nouvelle mouture souhaitable de ce Règlement Intérieur devrait être acceptée à l'unanimité du Conseil Municipal ?

OUI

NON

10. La loi de démocratie de proximité offrait la possibilité à la municipalité de doter chaque comité de quartier :

a) d'un local. En seriez-vous partisan ?

OUI

NON

b) d'un budget autogéré. En seriez-vous partisan ?

OUI

NON

P.S. Ce questionnaire, conçu par l'Association CAPADE, peut donner envie de commenter en développant certaines réponses.

***Vous pouvez, dans ce cas, les adresser à
Alain BOULANGER, Président de CAPADE
CAPADE : 57, rue Turgot - 93600 AULNAY SOUS BOIS.***